

**Jeudi 19 juin 2025**

## DÉLIBÉRATION N°2025-24

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Le jeudi 19 juin 2025 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Adeline DUMON -  
Richard GALY - Bruno GENZANA - Roland MAY - Clémence PARODI - Virginie PIN - Gilles RIPERT

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE  
Élodie PRESLES a donné sa procuration à Roland MAY  
Patrick RANCHAIN a donné sa procuration à Marion COUTRIS  
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Richard GALY  
Alexandra TIMÁR a donné sa procuration à Michaël DIAN

### ÉTAIENT ABSENTS :

Chantal EYMEOUD - Michel KELEMENIS - Edward de LUMLEY - Muriel MAYETTE-HOLTZ

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,**

**VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,**

**VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133,**

**VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,**

**VU le décret no 2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale**

**VU la délibération n°2019-36 du 16 décembre 2019 de la Régie culturelle portant sur le règlement du temps de travail des agents**

**VU la délibération n°2024-30 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 juillet 2024 adoptant l'avenant modificatif du Règlement intérieur du temps de travail,**

**VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 juin 2025,**

Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20250619-2025-24-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2025

**Considérant :**

- Que le règlement intérieur du temps de travail actuel a été voté en 2019,
- Qu'il nécessite une mise à jour pour se conformer au fonctionnement d'Arsud et aux actualisations des textes de loi,

**Le Président propose au Conseil d'Administration :**

- D'adopter progressivement le règlement intérieur du temps de travail d'Arsud présenté en annexe, avec une mise en œuvre complète au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 19 juin 2025

**Le président du Conseil d'Administration**  
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Bissière". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Accusé de réception en préfecture  
013-281300046-20250619-2025-24-DE  
Date de réception préfecture : 20/06/2025